



UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 28 octobre 2014

Délibération n°2014- 34

Accord général de partenariat pour le projet pôle recherche du pôle d'excellence Cyber

Vu les statuts de l'UEB annexés au décret n°2007-381 du 21 mars 2007,

Vu le règlement intérieur de l'UEB,

Proposition :

Le conseil d'administration approuve l'accord général de partenariat pour le projet pôle recherche du pôle d'excellence Cyber

Nombre de membres en exercice : 29

Votants : 28

Ne prennent pas part au vote : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 28

Délibération adoptée

Transmise pour approbation au Recteur-Chancelier des universités le

Pièces jointes au présent document :

- Courrier du Chef de projet du pôle d'excellence Cyber
- Accord général de partenariat

Visa du Président